

COMMUNE DE PRIAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19/11/2018

Présents : Gérard THEVEAUX, Gilles MAJORCZYK, Wilfried RODEMET, Jean-Claude AUSINA, Eric TEYSSIER, Daniel JANIN, Fabienne CHARMETANT, Sylvain GIRARD.
Arrivée à 20h40 de Sacharalen CAPRON qui n'a pas pris part au vote des 5 premières délibérations.

Excusés : Christian HEYBERGER pouvoir à Wilfried RODEMET, Didier PAUCHET pouvoir à Gérard THEVEAUX.

Absents: Christian OWCZAREK, Jean-François BRAON, Jean Louis FAVIER.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Octobre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Wilfried RODEMET.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de 2 délibérations portant la désignation d'un avocat concernant le dossier AUBE, ainsi que le choix d'un bureau pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la route de la Dombes et de la rue de l'Eglise.

DELIBERATIONS

Décision modificative n°5 au budget général 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des ouvertures et des virements de crédits au budget principal de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

INTITULE	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
020	Dépenses imprévues	900.00 €		
2041582	Subventions d'équipement versées			2 400.00 €
21312	Bâtiments scolaires			700.00 €
2151	Réseaux de voirie			7 800.00 €
21568	Autre matériel et outillage incendie	10 000.00 €		
2117/041	Bois et Forêts-opérations patrimoniales			1 200.00 €
2128/041	Autres agenc.et amén.-opérat.patrimon.			10 188.00 €
TOTAL DEPENSES		10 900.00 €	22 288.00 €	
021	Virement de la section fonctionnement			2 006.00 €
28041582/040	GFP-Bâts et installation			2 006.00 €
2031/041	Frais d'études-opérations patrimoniales			11 388.00 €
TOTAL RECETTES			2 006.00 €	13 394.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		10 900.00 €	22 288.00 €	13 394.00 €
FONCTIONNEMENT				
6411	Personnel titulaire			2 500.00 €
6413	Personnel non titulaire			3 900.00 €
022	Dépenses imprévues	6 400.00 €		
023	Virement à la section d'investissement	2 006.00 €		
6811/042	Dotations aux amortissements			2 006.00 €
TOTAL DEPENSES		8 406.00 €	8 406.00 €	
TOTAL RECETTES		-	-	
TOTAL FONCTIONNEMENT		8 406.00 €	8 406.00 €	

Adoptée à l'unanimité

Tarif affouage 2018/2019

Une vente de coupe de bois de chauffage à l'amiable est organisée sur la parcelle n°6 au Bois Bucley pour la période 2018/2019.

Cette coupe de bois est vendue aux personnes ayant déposé leur demande préalablement.

Il est proposé de vendre ce bois au prix de 8 € le stère pour les habitants de Priay et 9 € le stère pour les habitants de Villette sur Ain et Varambon.

Adoptée à l'unanimité

Rapport 2018 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées)

Les membres du Conseil sont appelés à statuer sur les dispositions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Ce rapport précise notamment les modalités de fiscalisation de la compétence GEMAPI.

Adoptée à l'unanimité

Convention d'organisation et de fonctionnement du centre Médico-Scolaire de Pont d'Ain

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de la convention annuelle de participation financière par la commune aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Pont d'Ain.

Cette convention a pour objet le fonctionnement du centre médico-scolaire de Pont d'Ain/Poncin implanté au collège en finançant les frais d'affranchissement, d'impression, de téléphonie et l'achat de divers produits d'usage courant liés à l'activité du centre médico-scolaire.

Sa vocation permet d'assurer une prise en charge cohérente et suivie aux enfants scolarisés de l'école primaire de PRIAY.

Le montant de la contribution annuelle est forfaitaire. Il se calcule sur la base sur le tarif d'un timbre d'affranchissement de la gamme « courrier » au tarif économique jusqu'à 100 grammes au 1er janvier de l'année civile en cours par le nombre d'élèves inscrits dans l'école maternelle et primaire publique au 31 décembre de l'année civile écoulée.

La convention prend effet à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

Adoptée à l'unanimité

Convention avec la Trésorerie de Poncin/Pont 'Ain portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que Mme la Trésorière de Poncin/Pont d'Ain propose de conclure une convention précisant certains domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et le comptable peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration du niveau de recouvrement des produits émis par la Collectivité.

Cette convention s'inscrit dans le droit fil de la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », élaborée avec les associations nationales représentatives

des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles pour améliorer le recouvrement et la qualité du service rendu aux usagers.

Cette convention précise les objets à atteindre par l'ordonnateur et par le comptable (mettre en place des moyens modernes d'encaissement, collaborer à l'information des usagers, s'accorder sur le rythme d'émission des pièces et les délais à respecter, faciliter les démarches entreprises par le comptable, mise en œuvre d'une politique de recouvrement à définir selon certains seuils financiers, prendre les mesures nécessaires pour les admissions en non-valeur, etc...)

Adoptée à l'unanimité

Arrivée de Sacharalen CAPRON

Désignation d'un avocat concernant le dossier Aube

M. Gilles MAJORZCZYK rappelle aux membres du Conseil l'état des bâtiments appartenant à Mme Aube qui sont en état d'abandon manifeste et vétuste.

Mme Aube fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire. L'UDAF 69 a été désignée comme mandataire dans cette procédure.

Afin de débloquer la situation, car les bâtiments constituent un fort risque pour les voisins et passants, il propose de désigner un avocat Maître Nicolas GAUTIER, avocat associé au cabinet BG AVOCATS, 103 avenue Maréchal de Saxe – 69003 LYON,

Adoptée à l'unanimité

Marché de maîtrise d'œuvre-aménagement route de la Dombes- Rue de l'église

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre du bureau d'études AINTEGRA à Montagnat pour l'aménagement de la route de la Dombes et de la rue de l'Eglise.

Cette offre comprend les missions suivantes :

- La phase avant-projet,
- La phase projet,
- La mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT),
- La mission de direction de l'exécution des travaux (DET),
- La mission d'assistance aux opérations de réception (AOR).

Le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est de 6.70 % du montant prévisionnel des travaux, soit un montant de rémunération de 8 710.00 € HT (10 452.00 € TTC).

Adoptée moins 2 abstentions (Fabienne Charmetant-Daniel Janin)

INFORMATIONS DIVERSES

Rénovation du réseau de distribution d'eau potable

Un programme de rénovation et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable a été planifié sur 3 ans (les Barrières en 2019, la Blanchère en 2020 et les Carronnières en 2021).

L'avantage et le but poursuivis est de massifier sur les Carronnières les travaux eau potable et eaux usées dans la même séquence de travaux en 2021.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau et 20 par le Conseil Départemental.

Commission Urbanisme

La dernière commission urbanisme a eu lieu le 14 novembre.

Il a été étudié :

Un dossier de division foncière+ un permis de construire pour une maison Chemin de la Croix en attente de pièces complémentaires (réseaux d'eaux usées).

Concernant la révision du PLU, il a été répertorié le patrimoine remarquable de la Commune. Une première réunion a été organisée avec les exploitants agricoles.

Une réflexion est en cours sur l'extension de la maison médicale, notamment en collaboration avec la Semcoda.

Intercommunalité

Une réunion du Bureau Communautaire a eu lieu le 7 Novembre ainsi qu'un Conseil Communautaire le 15 Novembre.

A cette occasion les membres ont été informés qu'un tiers de la future zone d'activité de Pont Rompu est passée en zone inondable (zone rouge sur le territoire de la commune de St Jean le Vieux). Il y aura la possibilité de passer les zones concernées en zone agricole pour implanter des entreprises de maraîchage, serres horticoles, etc.

Bulletin Municipal

La rédaction est en cours. Les associations n'ayant pas encore fait passer leur article devront le faire le plus rapidement possible.

Bâtiment d'entreposage à côté du cimetière

La commune s'est récemment porté acquéreur de ce bâtiment. Il est recherché un locataire (autre que garagiste – mécanicien).

Réunion avec la Communauté de Communes prévue mardi 20/11/18 pour la mise en place de la manifestation « Sur Un Air de Famille »

La manifestation « Sur Un Air de Famille » est prévue sur le territoire de la Commune le 15 Juin 2019. Cette manifestation, dont l'organisateur principal est la Communauté

de Communes, attire en moyenne 1 200 personnes, répartie sur environ 37 ateliers sur la journée complète.

Une réunion aura lieu le 20 novembre prochain avec les acteurs de la Communauté de Communes et la Commission aux Affaires Scolaires pour commencer à définir les grandes lignes de l'organisation.

Ecole

Le Mercredi 21 Novembre 2018 à 9h un exercice d'évacuation de l'école sera organisé vers la ferme des Huttins dans le cadre du Plan de Prévention des Risques liés aux Inondations (rupture du barrage de la retenue d'eau de Vouglans).

Fibre

Le SIEA a transmis à la Commune une liste d'un peu plus d'une centaine de parcelles cadastrales pour lesquelles les adresses postales sont incomplètes ou inexistantes. Il se pose la question plus largement de savoir si les adresses des parcelles cadastrales sont bien à jour par rapport à la numérotation des voies de la Commune (créée en 2007).

Divers

L'acquisition est envisagée en 2019 d'une épareuse pour le tracteur communal d'un montant prévisionnel de 28 000 euros.

LE MOT DU MAIRE

Les élus Fabienne CHARMETANT et Gilles MAJORCZYK ont accueilli mercredi 28 novembre les invités pour l'inauguration des bâtiments modulables de l'école et les nouveaux locaux de la mairie en accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'agence postale communale avec la présence notamment de M. HUBER Sous-Préfet de Gex et Nantua, M. AUGIER Inspecteur d'académie d'Ambérieu en Bugey, Mme DESBORDES Responsable du service point poste communal, des enseignants de l'école, Mme JOLY directrice de l'école, des associations locales, et des parents d'élèves.

Le ruban a été coupé par Lucie, élève de CM1 et des petits morceaux ont été distribués.

Toute inauguration se prolonge par un verre de l'amitié.

Gérard THEVEAUX

Prochain Conseil le 18 décembre 2018 à 20h00 (à confirmer).